

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jade Malenfant

<https://www.cadre21.org/membres/fafe29311dea2d207d644d00>

Date d'obtention : 2023-05-05 13:22:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens de cette méthode permet d'intervenir efficacement, lors d'une situation "d'acte impulsif". De plus, je me sens désormais plus outiller à intervenir efficacement et judicieusement. Je comprends mieux les conséquences de ce fléau. Ce dernier est de plus en plus présent, au sein de nos écoles. Toutefois, je connais maintenant les étapes à suivre afin d'offrir des services adaptés à ce type de situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je connais désormais la marche à suivre afin de travailler tant avec la victime que l'investigateur. Les étapes sont claires et elles me permettent de répondre rapidement à ses situations délicates. Dans mes interventions futures, je vais demeurer vigilante. J'ai aussi davantage de connaissances en lien avec cette problématique. De ce fait, cela sera bénéfique dans le cadre de mon travail.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention à bien respecter les étapes du protocole. De plus, au besoin, je vais me référer à l'ensemble des documents que je possède. Je vais aussi m'assurer de bien respecter mon rôle et mon mandat.